

## Le pont du Boys Farm à Prévost

### Restrictions de charges

Michel Fortier [redaction@journaldescitoyens.ca](mailto:redaction@journaldescitoyens.ca)

**Le pont dit du Boys Farm sur la 117 passant au-dessus de la rivière du Nord au nord de Prévost, fait l'objet d'une nouvelle restriction de charges par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.**

Ledit Ministère informe les usagers de la route 117 de nouvelles limitations de charges sur le pont qui enjambe la rivière du Nord à Prévost. Les charges maximales sont dorénavant les suivantes:

- 20 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur);
- 28 tonnes pour un camion semi-remorque;
- 38 tonnes pour un train routier.

Les charges étaient auparavant de 26 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur), 34 tonnes pour un camion semi-

remorque et 44 tonnes pour un train routier.

Rappelons que le pont du Boys Farm est sur la liste des ponts à réparer depuis 2012, année où on a fait des analyses en profondeur de roc afin de mesurer la stabilité du pont, en août 2017 les employés du MTQ ont fait tout au plus des réparations superficielles, mais nécessaires au pont qui a perdu au fil du temps son passage piétonnier; en juillet 2020 la circulation était compromise pour le remplacement d'un ponceau.



Le pont du Boys Farm, l'accotement est restreint ce qui pourrait obliger certains véhicules lourds à dépasser un peu la ligne jaune de leurs voies afin de se tenir à distance respectueuse d'un mètre et demi du piéton ou du cycliste. — article de Charles Mathieu paru en juillet 2018.

## Poursuite d'Énergir contre la Ville de Prévost

### Un appel à la solidarité en appui à Prévost

Salle de presse - Alexander Walsh de COPTICOM

**Plusieurs groupes environnementaux et citoyens s'inquiètent de la poursuite d'Énergir contre Prévost pour tenter d'invalider son règlement limitant l'utilisation de gaz naturel fossile. Les organisations\* lancent donc un appel à la solidarité au milieu municipal et au gouvernement: les Villes et l'État québécois doivent envoyer un message clair en se rangeant derrière la Ville de Prévost.**

Cet appel s'inscrit aussi dans le contexte du récent dépôt du projet de loi 41 par le gouvernement, portant sur la performance environnementale des bâtiments et des modifications en matière de transition énergétique. Les organisations signataires prendront le temps nécessaire à l'analyse de la pièce législative, mais indiquent d'ores et déjà que le gouvernement doit permettre aux Villes qui le souhaitent d'adopter des règlements plus ambitieux que la norme nationale établie.

Les groupes signataires réitèrent que toutes les Municipalités du Québec qui souhaitent agir pour la transition énergétique, notamment en encadrant l'usage du gaz sur leur territoire, devraient pouvoir le faire sans craindre des poursuites judiciaires et sans avoir à demander la permission au gouvernement du Québec. Un peu partout, des Municipalités ont fait part de leur intention d'interdire le gaz dans les nouveaux bâtiments sur leur terri-

toire. C'est le cas de Prévost, qui est devenue la toute première Ville à adopter un règlement sur la décarbonation, pavant ainsi la voie à d'autres Villes comme Montréal, Candiac et Mont-Saint-Hilaire, qui ont également pris des initiatives similaires récemment.

«Des centaines de Municipalités québécoises ont déjà adopté des résolutions adhérant à la déclaration d'urgence climatique et s'engageant à mettre en place des actions concrètes afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre sur leur territoire. Nous en appelons aujourd'hui à la solidarité du milieu municipal: les Villes doivent envoyer un message clair en appuyant publiquement la Ville de Prévost, en dénonçant la poursuite intentée par Énergir et en passant elles-mêmes à l'action. Nous demandons aussi au gouvernement d'appuyer les Villes qui agissent pour accélérer la transition énergé-

rique dans les bâtiments», déclarent les organisations signataires.

**Un projet de résolution municipale clé en main pour appuyer la Ville de Prévost**

Deux premières Municipalités, Otterburn Park et Petit-Saguenay, s'engagent d'ailleurs déjà à adopter la résolution afin d'appuyer la Ville de Prévost et à prendre des engagements afin de lutter contre la crise climatique.

Rappelons que les Municipalités sont reconnues par le gouvernement comme des gouvernements de proximité et que la *Loi sur les compétences municipales* permet aux Villes d'adopter des règlements qui encadrent les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation énergétique des bâtiments.

\* Les signataires de ce communiqué sont: Vivre en Ville, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME), la Coalition Sortons la Caisse du carbone, Environnement Vert plus, Écohabitation, Équiterre, Imagine Lachine-Est, la Fondation Coule pas chez nous, la Fondation David Suzuki, Greenpeace Canada, Nature Québec, Pour nos enfants - For Our Kids Montréal, Mobilisation environnement Abundant-Cartierville (MEAC), le Regroupement des organismes environnementaux en Énergie (ROÉE), le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) et Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique (TJC).



Prochaine assemblée générale: 7 mars 2024

**JOURNAL**  
des **citoyens**  
PRÉVOST - PIEDMONT - SAINTE-ANNE-DES-LACS



C'est 20 dernières années, ce sont plus de cinq cents collaborateurs qui ont contribué bénévolement à produire ce journal. La véritable influence du Journal c'est eux... et c'est vous aussi!

**Prenez le temps de le lire. Prenez le temps d'y écrire! Prenez le temps de le soutenir!**

Vous pouvez devenir membre avec *Paypal* à [www.journaldescitoyens.ca](http://www.journaldescitoyens.ca), ou en remplissant le coupon que vous ferez parvenir au *Journal des citoyens* accompagné de votre paiement de 5\$ au C.P. 603, Prévost, JOR 1T0.

**Je désire devenir membre du *Journal des citoyens*. Voici ma contribution de 5\$.**

(Les chèques doivent être faits à l'attention des Éditions Prévostoises)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Devenez membre et courez la chance de gagner des billets pour les spectacles**

Diffusions *Amal Gamme*

**Participez à notre concours**

**1<sup>er</sup> prix: 3 paires de billets**

**2<sup>e</sup> prix: 2 paires de billets**

**3<sup>e</sup> prix: 1 paire de billets**

Spectacles qui se tiendront du 10 mars au 1<sup>er</sup> juin 2023 à la salle Saint-François-Xavier, à Prévost.

Notre assemblée générale et le tirage des gagnants auront lieu le 7 mars 2024; pour être éligible, votre contribution de membre devra être reçue pour cette date. Soyez des nôtres aux Sentiers de Prévost, 2480, boul. de Curé-Labelle à Prévost, à 19h!



Antonio Di Cristofano



Keltik Pilgrim



Le Duo Cordélia



Carlos Marcelo Martinez



Guillaume Martineau



Buzz Cuivres



Solarium